

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

RUBICON.

On a souvent raconté qu'avant le coup d'Etat de décembre 1851, celui qu'on appela plus tard Napoléon III avait rassemblé, dans un dossier qui portait ce titre, les pièces relatives à la révolution qu'il méditait dans le silence de l'Élysée.

M. Thiers est au moment de passer le Rubicon. Qu'il y songe ! il y aura peut-être demain un abîme entre les hommes d'ordre et lui.

Depuis quelques jours, un sentiment général de défiance et d'inquiétude s'est emparé de Paris et de la province. Autant on a cru dans le chef du pouvoir exécutif, autant on commence à craindre de lui.

La mollesse de la répression à l'égard des coupables; l'insolence chaque jour plus menaçante, plus hautaine et moins dissimulée que témoignent les communiquez et leurs adhérents, ont donné à réfléchir au pays.

Il y a deux mois de cela. Il y a un siècle ! Samedi, M. Thiers et la proposition Rivet ont trouvé en face d'eux une Assemblée hésitante, réchignant, défiante comme l'opinion publique, lasse enfin de se voir déçue par celui qu'elle avait si facilement adopté pour son favori.

Il y a quelques années, M. Thiers ne se fût pas mépris aux symptômes qui se sont fait jour dans la séance de samedi. Mais le pouvoir l'a sans doute étourdi, lui aussi, et les flatteries de ses courtisans l'ont aveuglé.

Nous espérons de lui autre chose.

Nous consentons à la République, mais nous exigeons l'ordre avant tout, l'ordre dont la France est légitimement altérée. La commission que la Chambre va nommer aujourd'hui devra exiger qu'on donne des gages sérieux à l'ordre. Sinon M. Thiers ne serait plus qu'un Gambetta sénile, préparant l'avènement du véritable.

Les novellistes se donnent carrière et colportent des bruits de changements ministériels.

M. Moulin remplacerait comme garde des sceaux M. Dufaure, qui serait chargé de la présidence et de l'organisation du conseil d'Etat. M. Savary, dans cette combinaison, serait sous-secrétaire au département de la justice, en remplacement du secrétaire-général Durier, sur le compte duquel nos lecteurs sont déjà édifiés. M. Durier s'en irait à Toulouse en qualité de procureur général. C'est à M. Durier que la cour de Paris doit un assortiment de conseillers de la trempe de M. Manau, naguère procureur général à Toulouse et ami de Duportal, le proconsul écarlate de la Haute-Garonne.

Qui se ressemble s'assemble.

M. Rivet, l'auteur de la proposition que l'on sait, serait nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Lambrecht, décidément fatigué de la nomination de M. de Calmon. M. Lambrecht serait aux travaux publics la succession de M. de Larcy. On désigne comme sous-secrétaire à l'intérieur, M. Bèrenger, député du centre gauche.

Au ministère de l'instruction publique, M. Victor Lefranc, à la place de M. Jules Simon. Celui-ci, en perdant son portefeuille, recevrait, à titre de compensation, l'assurance de n'être pas poursuivi comme membre de l'Internationale.

Le nouveau ministre du commerce serait M. Feray. On avait d'abord parlé de M. Ricard, l'ancien commissaire général du dictateur Gambetta; mais on a réfléchi que M. Ricard n'entendait rien au commerce, et il est question de faire de lui un procureur général à Paris en remplacement de M. Leblond. M. Louraud, membre de la commission du budget, serait adjoint à M. Feray comme sous-secrétaire d'Etat au commerce.

Ces remaniements ministériels auraient pour conséquences immédiates de nombreuses mutations dans le personnel des préfectures et des parquets.

Les sous-préfectures seraient radicalement et sans retard supprimées, ainsi que les tribunaux d'arrondissements. Moyennant ces exécutions et quelques autres du même genre, on arriverait à peu près à la moitié des économies promises par M. Thiers dans son discours du 20 juin.

Tels sont les bruits. Nous ne les garantissons pas. Nous nous bornons à les rapporter fidèlement.

Comme à la Commission du budget, un conflit s'est élevé entre le chef du gouvernement et la commission militaire.

M. Thiers persiste dans son idée de maintenir le remplacement, de ne pas dissoudre entièrement les gardes nationales de France, et surtout de ne pas établir actuellement le service obligatoire pour tous les citoyens français.

Sur ces trois points, au contraire, la commission est unanime; elle maintient avec énergie l'abolition du remplacement et le principe du service obligatoire, qui entraîne forcément la dissolution générale de la garde nationale.

On ne sait encore comment ce conflit, si regrettable à tous égards, sera apaisé, le gouvernement et la commission ne paraissant pas disposés à faire des concessions.

La commission chargée délaborer une loi répressive de l'ivresse publique a terminé ses travaux.

L'un des articles de ce projet est ainsi conçu :

« Tout individu convaincu d'ivresse publique et scandaleuse sera passible d'un emprisonnement de 24 heures à 6 jours, et d'une amende de 10 à 50 fr.

» En cas de récidive, l'emprisonnement pourra être porté de 15 jours à 2 mois, et l'amende de 25 à 200 fr., sans préjudice de l'interdiction de l'exercice des droits civiques, s'il est prouvé que l'ivrognerie est un vice habituel chez l'inculpé.

» Cette interdiction ne pourra toutefois être prononcée qu'à la requête du ministère public, sur la proposition du maire, et seulement pour une année à partir du prononcé du jugement. »

On écrit de Rome, le 10 août :

La pensée des fidèles romains, ayant à leur tête le sénateur de Rome, d'offrir à Pie le Grand un

trône d'or, pensée accueillie dans toute l'Italie avec enthousiasme, a été agréée par le Pape comme expression d'un sentiment d'ardeur filiale, mais il ne veut point qu'on la réalise.

Dans une lettre à M. le marquis François Cavalletti, Sa Sainteté exprime sa gratitude, repousse l'appellation de Grand, qui fut donnée aux trois papes saint Léon, saint Grégoire et saint Nicolas, et demande que les fidèles appliquent à une œuvre de sainte charité les sommes qu'ils pouvaient destiner à ce trône d'or; l'œuvre qu'il leur indique est le rachat des clercs et des prêtres tombés sous la loi brutale de la conscription italienne.

Pie IX, qui jouit de la meilleure santé et se montre plus fort à mesure que ses ennemis déploient plus de haine, reçoit chaque jour de nouvelles députations, et c'est en répondant à l'une d'elles qu'il a manifesté les intentions que je viens d'indiquer.

Le vent a tourné, dit-on, du côté de Berlin, où on commence déjà à avoir peur des esprits qu'on a évoqués. M. de Bismarck, dit-on encore, voit du pétrole au bout de l'agitation libérale qu'il a suscitée. On avait espéré qu'en montrant les dents, la Diellingerie ferait d'importantes acquisitions, que la presse catholique se laisserait bâillonner par la peur. On s'était bercé d'illusions.

On mande de Bucharest, au *Wenderer* :

« On a découvert une conspiration, qui a ses ramifications parmi les troupes et les bourgeois, contre le prince Charles et tous les Allemands.

» Sans une intervention étrangère, une catastrophe pourrait éclater.

» On prétend que le prince abdiquerait le 20 courant. »

Les avis d'Algérie annoncent que les incendies des forêts du littoral et de l'Algérie continuent.

5,000 hommes sont partis d'Alger pour Bone afin de châtier les tribus incendiaires. Le calme est rétabli dans les provinces d'Alger. Les impôts continuent à rentrer; ils atteignent bientôt 3 millions.

LA TRIBUNE OU L'ÉPÉE.

M. le ministre de la guerre a fait à la Chambre, une déclaration dont nous prenons acte avec une satisfaction bien légitime. Nos lecteurs n'ont pas oublié que, dans mainte occasion, le *Paris Journal* a soutenu qu'il était profondément regrettable de voir sur les bancs des députés un aussi grand nombre de généraux, jeunes encore, pleins d'expérience pourtant et pleins de force. Nous avons dit et répété, — hier encore nous y revenions, — que nous déplorions de voir tant de bons et braves soldats, piqués de la tare politique, au moment même où le pays avait un plus grand besoin de leurs lumières et de leur activité.

Le général de Cissey partage cette opinion. Aussi a-t-il déclaré hier à la tribune de l'Assemblée que la prochaine loi électorale qui serait soumise à l'approbation de la Chambre, contiendrait un article spécial, interdisant toute fonction élective aux officiers en activité de service.

Sans doute il n'est pas inutile, il est même indispensable que toutes les classes de la société,

toutes les professions, ou, pour mieux dire, toutes les spécialités aient leurs représentants à la Chambre; et aujourd'hui plus que jamais, puisqu'il s'agit de remettre en question tout notre système militaire, il est essentiel que les députés comptent parmi eux des militaires. Mais, comme l'a fort bien exprimé le ministre de la guerre, les cadres de réserve de l'armée et de la marine fourniront toujours assez d'hommes compétents pour qu'il ne soit pas besoin de priver les cadres d'activité de leurs plus précieux éléments.

C'est ainsi, par exemple, que le général de Cissey, ayant désigné le général Faidherbe pour aller prendre le commandement des troupes d'Afrique contre l'insurrection, s'est heurté contre un refus du général Faidherbe, basé sur ce que les luttes politiques dans lesquelles il se trouve engagé ne lui permettent pas de quitter son poste de député, sous peine de passer pour être en disgrâce auprès du gouvernement.

Le général Faidherbe, en raison de sa longue expérience de l'Afrique, est, paraît-il, mieux qu'aucun autre général en état de vaincre les rebelles; mais il préfère la tribune à l'épée, les succès politiques aux succès militaires, et voilà le pays privé d'un de ses généraux, parce qu'il plaît à celui-ci de discuter au lieu d'aller se battre.

On voit où menaçait de nous mener un pareil état de choses. Aussi croyons-nous que le pays accueillera avec autant de plaisir qu'en a témoigné l'Assemblée, la déclaration du ministre de la guerre.

La branche italienne de l'Internationale vient de constituer une section-mère à Rome.

Une entrevue doit avoir lieu à la fin de ce mois dans cette ville, entre les principaux chefs anglais, français, belges et italiens de ladite société, à l'effet d'arrêter un plan d'ensemble uniforme pour une action prochaine (?).

Le conseil allemand a refusé de s'associer à cette démarche, désireux pour le moment réserver sa liberté.

D'autre part, l'*Imparcial*, de Madrid, journal connu en Espagne pour puiser ses inspirations et ses renseignements au ministère des affaires étrangères, publie la nouvelle suivante que traduit le *Soir* :

« Des renseignements particuliers, ayant toute l'authenticité désirable, nous annoncent, par le courrier d'hier, que le Comité fédéral de l'Internationale a tenu une réunion à Londres.

» M. Félix Pyat, Bergeret et d'autres membres de la Commune réfugiés dans cette capitale, ont pris part à la discussion, où les décisions les plus actives ont été adoptées.

» On a décidé de ne reculer devant aucun obstacle pour faire triompher les principes de l'Internationale.

» Considérant que les plus grands de ces obstacles sont M. Thiers et les rois de Belgique, d'Italie, d'Espagne et de Portugal, on a décidé *ipso facto* de les assassiner.

» On a pris aussi la résolution de mettre le feu à toutes les fabriques, ateliers et établissements qui servent de centre à l'industrie et de brûler les dépôts de produits agricoles, pour forcer de la

Le cachet spécial des journaux de la révolution, c'est la mauvaise foi exclusive du bon sens et de la dignité.

L'*Avenir national* réclame le licenciement de cette noble légion des zouaves pontificaux qui a si généreusement versé son sang pour la défense de la Patrie, et qui a fait l'admiration de tous, même de nos ennemis. C'est la seule récompense de leur dévouement que la révolution leur réserve. O dignité!

Ils ne demandent que de continuer à servir volontairement la France; mais ils offusquent les truands de la presse irréligieuse. Tolle! Tolle!

Il faut que ce type du courage chevaleresque disparaisse au plus tôt. Il a contre lui deux choses: sa valeur et sa discipline épouvantant les couards et accusent les peureux, et il emprunte à la religion un cachet de moralité incomparable; mais on a le soin de taire ce double grief. O bonne foi!

Assurément, l'*Avenir national* n'aurait rien à redire à ce que Garibaldi occupât quelque partie de la France avec ses chemises rouges; au contraire. On connaît ses sentiments à l'endroit du libérateur (!). C'est pourquoi, s'adressant à l'Union, il lui pose LOYALEMENT cette question:

« Nous voudrions savoir ce que dirait l'Union si le gouvernement autorisait le général Garibaldi ou l'un de ses fils, à la tête d'une brigade de volontaires de l'ex-armée des Vosges, à tenir garnison à Autun ou à Mâcon. »

M. de Charette est Français, et Garibaldi est étranger. O bon sens insigne!

M. de Charette est un héros des temps antiques, et c'est une insulte dégoûtante que d'oser lui comparer Garibaldi. Les soldats de l'un sont « les premiers soldats du monde, » suivant le langage de deux braves généraux français; les compagnons de l'autre sont des forbans, des misérables qui ont cent fois mérité la corde.

M. de Charette a versé son sang pour la France; Garibaldi, à Rome, a tué des Français.

Il a réhabilité l'assassin Milano.

Il a applaudi aux meurtres de la caserne Serisori.

Il a fui lâchement à Asina-Longa et à Monte-Rotondo.

S'il a été blessé, c'est au talon.

Il a commis, à Dôle et à Autun, contre nos compatriotes, des actes de tyrannie et des déprédations, comme s'il était en pays conquis.

Où sont le bon sens, la dignité et la bonne foi de l'*Avenir national* dans un tel parallèle? Il ose faire injure à ses concitoyens les plus dignes, pour exalter un infâme que réclame le bague!

Que l'on comprenne enfin, et que l'on s'éloigne de ces oracles du mensonge! La France a besoin de voir se relever sa force et son honneur par la moralité, et les journaux irréligieux sont les agents les plus actifs de cette démoralisation, d'où est née la Commune et qui a causé nos désastres.

M. A.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Faits Divers.

NOUVEL INCENDIE A BOURGES.

Voilà en vingt jours le troisième incendie qui éclate dans la ville de Bourges.

Dans la nuit de mardi, vers onze heures et demie, le feu s'est déclaré avec une extrême violence rue Neuve-des-Bouchers, dans la maison qui fait l'angle de la rue des Bains.

En très-peu d'instants, la maison contiguë était elle-même enveloppée par les flammes, et, vu l'éloignement du centre des secours, il devenait impossible de sauver ces deux habitations.

Le danger était si imminent pour les maisons voisines et le feu se propageait avec une telle rapidité, que tous les locataires de ces maisons se sauvaient par tous les moyens.

La population de Bourges, mise sur pied par le tocsin et par les cris: « Au feu! » était tout entière dans les rues.

Le feu prenait toujours des proportions gigantesques; il avait atteint un magasin de liquides, dans lequel se trouvaient du vin, des alcools, des essences, etc.; vers trois heures du matin, une explosion formidable se fit entendre, et au même instant du sein de cet immense foyer s'élevèrent,

lancées comme par un volcan, d'immenses flammes qui éclairèrent toute la ville.

Les pompiers, les troupes de la garnison et les habitants ont travaillé avec ardeur toute la nuit.

M. le préfet a télégraphié immédiatement au ministre de l'intérieur pour obtenir des secours pour les malheureux incendiés.

Les causes de cet épouvantable sinistre sont encore ignorées. (L'*Avenir libéral*.)

— Les vacances de la Chambre se trouvent reculées aux calendes grecques.

La commission du budget demande que l'Assemblée s'occupe immédiatement, non seulement de voter les impôts nouveaux, mais encore le budget rectificatif de 1871 et le budget provisoire de 1872.

Les députés seront obligés de se contenter des deux jours de repos que la fête de l'Assomption, qui tombe mardi, leur donne forcément.

— L'instruction des prisonniers de la Commune se fait, depuis quelques jours, avec une activité inusitée.

Le nombre des magistrats instructeurs ayant été porté à quarante, cent cinquante affaires environ sont examinées chaque jour, et dix à quinze détenus sont remis en liberté, par suite d'une ordonnance de non-lieu, rien qu'à Versailles seulement.

Dans les ports, où le chiffre des détenus est de 35,000, le nombre des relaxés est de 200 par jour.

Les individus ainsi libérés sont expédiés sur Paris par le chemin de fer, avec une feuille de route qui leur tient lieu de passe-port; il leur est remis à chacun une somme de 8 fr. 50 pour leurs frais de route.

— On nous demande, dit *Paris-Journal*, de poser cette question au gouvernement:

Que sont devenus les gardes nationaux jugés en cour martiale par le colonel Rossel, et condamnés presque tous à de nombreuses années de réclusion?

Sont-ils encore en prison ou ont-ils été mis en liberté?

Il serait intéressant d'être renseigné exactement sur ce point.

— Justifions-nous les uns les autres.

M. le comte de Palikao prépare un ouvrage relatant les actes de son administration, pendant les vingt-quatre jours qu'il a occupé le ministère de la guerre.

De son côté, M. Benedetti met la dernière main à un ouvrage sur les causes de la guerre de 1870.

Enfin, M. le maréchal Lebœuf doit faire paraître sous peu une brochure justificative de sa conduite comme ministre de la guerre, et comme major-général de l'armée du Rhin.

A qui le tour?

— La commission de l'instruction publique s'est prononcée, dans ses bureaux, à une très-forte majorité, en faveur de l'instruction gratuite, à tous les degrés, pour tous les citoyens français, mais non obligatoire. L'obligation s'imposant d'elle-même d'après les bases de la nouvelle loi électorale en cours d'élaboration.

— L'indemnité payée par la France à la Prusse est appliquée par le vainqueur à faire disparaître les dettes contractées pour la guerre.

La chancellerie de Berlin vient de notifier officiellement le remboursement de l'emprunt de 15 millions de livres sterling, contracté à la fin de l'année dernière sur le marché de Londres.

— De nombreux ouvriers sont occupés à déblayer les ruines de la maison de M. Thiers, place Saint-Georges.

Les fondations sont intactes, et une grande partie du rez-de-chaussée et du premier étage n'ayant pas été atteints par la pioche des destructeurs, les architectes chargés de la réédification de cet immeuble ont pu prendre l'engagement de le livrer totalement achevé pour le 30 novembre prochain.

Cette assurance réjouit beaucoup, paraît-il, le chef du pouvoir, qui en tout état de cause se propose de passer l'hiver dans l'hôtel où se sont écoulées quarante années de sa vie.

— Une trombe de papillons, que l'on croit être le résultat des inhumations précipitées, a inondé mardi soir les bords de la Seine, de Sèvres à Saint-

Denis. Leur affluence était telle que l'on a été obligé d'abandonner les cafés et les restaurants situés sur la berge du fleuve.

— Londres regorge en ce moment de réfugiés français, parmi lesquels il faut compter au moins cent cinquante communaux importants.

Ajoutons aux noms déjà cités, ceux de citoyens:

Avrial, Theisz, Cournet, Dereure, Mégy, Levraud, les frères May, etc.

Ces messieurs tiennent des séances quotidiennes chez un sieur Foudeville, ex-rédacteur de la *Rouge*, sous la Commune, et des secours leur sont distribués tous les samedis, à eux et à leurs adhérents par les soins de l'*Internationale*.

Un détail qui serait comique, s'il ne révélait la continuation des menées communaux:

Les citoyens Dereure, Mégy et Levraud sont partis pour l'Amérique, envoyés en mission.

— L'Alsace se prussifie de moins en moins.

Tandis qu'autrefois les ouvriers et les gens de la classe pauvre affectaient de ne parler qu'allemand, et répondaient invariablement en cette langue aux questions qui leur étaient faites, aujourd'hui il est impossible de leur arracher un mot qui ne soit pas français.

L'introduction officielle de la langue allemande en Alsace aura produit ce résultat vainement poursuivi jusqu'ici, et auquel les Prussiens ne s'attendaient pas: de faire enfin apprendre le français aux Alsaciens.

— Metz continue à offrir le spectacle curieux du drapeau français flottant au sommet de la cathédrale. Toutes les tentatives faites pour l'en descendre ont échoué:

Sur la flèche du vieux clocher,
A Metz, le drapeau tricolore,
Malgré les Prussiens, flotte encore,
Aucun n'ose l'aller chercher.

Il est, le vieux drapeau français,
Trop haut pour avoir rien à craindre;
Certes, la Prusse est grande, — mais
Pas encore assez pour l'atteindre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche, à 9 heures du soir, une scène des plus fâcheuses mettait en émoi tout le quartier de Nantilly.

Le sieur D... avait quitté sa femme depuis plusieurs années, et vivait avec une autre femme, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le fils D..., soldat en congé de convalescence à Saumur, avait entrepris de faire cesser cet état de choses avant de retourner au régiment.

Dès le matin, il avait fait une première démarche sans résultat. Le soir, il se présenta de nouveau; mais, dès les premières paroles, son père le terrassa en lui portant plusieurs coups de tranche.

A ses cris, des voisins sont arrivés et ont éloigné le père, toujours furieux.

Le pauvre garçon perdait beaucoup de sang; il avait de profondes blessures, dont l'une, paraît-il, mettrait sa vie en danger.

Dès le soir, la justice, informée, s'est transportée au domicile du sieur D..., qui a été arrêté, ainsi que sa concubine.

Dimanche, vers 3 heures du soir, M. F... de notre ville, a été trouvé pendu dans sa chambre; il avait mis ce projet à exécution en moins de cinq minutes. En effet, cinq minutes auparavant, il avait été vu par une de ses voisines. Son corps, du reste, était encore chaud, et le docteur appelé auprès de lui avait eu quelques instants l'espoir de pouvoir le rappeler à la vie. Mais tous les secours de l'art ont été inutiles.

M. F... depuis la mort de sa femme, avait un grand dégoût de la vie, et c'est dans un accès de chagrin qu'il a dû mettre fin à ses jours.

Les audiences de vacation du tribunal civil de Saumur sont fixées ainsi qu'il suit:

1^{re} audience, samedi 16 septembre.
2^e — — 30 —
3^e — — 14 octobre.
4^e — — 28 —

L'audience de rentrée est fixée au 3 novembre.

Par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 29 juillet 1871, rendu sur le rapport du ministre de la guerre, la médaille militaire a été conférée à M. Edmond Stofflet, sergent-fourrier à la légion des volontaires de l'Ouest; 1 blessure.

COMPAGNIE DE SUEZ

La Société industrielle (anonyme), 16, place Vendôme, Paris, achète à forfait les coupons des obligations de la Compagnie de Suez.

Arbitrage exceptionnel pour les valeurs sans revenus. (203)

OFFICE FINANCIER ET INDUSTRIEL,
PARIS, 46, rue de la Victoire, PARIS.

ACHAT et COMPTANT de toutes valeurs françaises et étrangères.

Escompte de tous coupons

français ou étrangers, échus ou à échoir.

Avis urgent aux porteurs de valeurs autrichiennes et ottomanes.

En envoyant les titres par lettre chargée, on reçoit les fonds par retour du courrier.

OFFICE FINANCIER ET INDUSTRIEL,
PARIS, 46, rue de la Victoire, PARIS.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme, à Paris.

Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (même titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir, jusqu'à fin septembre prochain.

Emprunts français et étrangers: italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc.

Villes, tabacs, foncier, marchés, Suez, chemins de fer romains, etc., etc.

Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate.

Le président du conseil d'administration,

J. RANDOING,

officier de la Légion d'Honneur, ancien président du conseil général de la Somme.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MICHEL ET JEAN-CLAUDE COSTE.

Les créanciers de la faillite des sieurs Michel et Jean-Claude Coste, marchands associés, demeurant à Brézé, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à M. Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, syndic de la faillite et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 12 septembre prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal,

(204)

CH. PITON.

A VENDRE

UN BOIS-TAILLIS

A la Touche, commune d'Allonnes,

Contenant 1 hectare environ.

S'adresser à M. LAVIGNE, régisseur de M. DESSERT. (205)

Marché de Saumur du 1^{er} août.

Froment (l'h.) 77 k.	27 61	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité . . . 74	26 52	— luzerne	50	—
Seigle 75	12	Foin (h. bar.)	780	95
Orge 65	10	— Luzerne —	780	85
Avoine h. bar. 50	10	Paille —	780	97
Fèves 75	—	Amandes . . .	50	—
Pois blancs . . . 80	30	— cassées	50	—
— rouges 80	30	Cire jaune . .	50	185
Graine de lin. 70	—	Chanvre tillé	—	—
Colza 65	—	(52 k. 500) —	—	—
Chenevis 50	—	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	—	Blanc	—	—
— chenevis 50	—	Demi-couleur .	—	—
— de lin 50	—	Brun	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité	115 à 160
Id.	2 ^e id.	90 à 160
Ordin., envir. de Saumur 1870,	1 ^{re} id.	80 à 90
Id.	1870, 2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1870,	1 ^{re} id.	75 à 85
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870,	1 ^{re} id.	75 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1870.	2 ^e id.	45 à 50

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité	140 à 200
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1870.	1 ^{re} id.	» à »
Varrains, 1870.	2 ^e id.	80 à 100
Bourgeil, 1870.	1 ^{re} qualité	90 à 120
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1870.	1 ^{re} id.	75 à 85
Chinon, 1870.	1 ^{re} id.	70 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir,
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

RUBICON.

On a souvent raconté qu'avant le coup d'Etat de décembre 1851, celui qu'on appela plus tard Napoléon III avait rassemblé, dans un dossier qui portait ce titre, les pièces relatives à la révolution qu'il méditait dans le silence de l'Élysée.

M. Thiers est au moment de passer le Rubicon. Qu'il y songe ! il y aura peut-être demain un abîme entre les hommes d'ordre et lui.

Depuis quelques jours, un sentiment général de défiance et d'inquiétude s'est emparé de Paris et de la province. Autant on a cru dans le chef du pouvoir exécutif, autant on commence à craindre de lui.

La mollesse de la répression à l'égard des coupables; l'insolence chaque jour plus menaçante, plus hautaine et moins dissimulée que témoignent les communces et leurs adhérents, ont donné à réfléchir au pays.

Il y a deux mois de cela. Il y a un siècle ! Samedi, M. Thiers et la proposition Rivet ont trouvé en face d'eux une Assemblée hésitante, réchignant, défiante comme l'opinion publique, lasse enfin de se voir déce par celui qu'elle avait si facilement adopté pour son favori.

Il y a quelques années, M. Thiers ne se fût pas mépris aux symptômes qui se sont fait jour dans la séance de samedi. Mais le pouvoir l'a sans doute étourdi, lui aussi, et les flatteries de ses courtisans l'ont aveuglé.

Nous espérons de lui autre chose.

Nous consentons à la République, mais nous exigeons l'ordre avant tout, l'ordre dont la France est légitimement altérée. La commission que la Chambre va nommer aujourd'hui devra exiger qu'on donne des gages sérieux à l'ordre. Sinon M. Thiers ne serait plus qu'un Gambetta séniile, préparant l'avènement du véritable.

Les novellistes se donnent carrière et colportent des bruits de changements ministériels.

M. Moulin remplacerait comme garde des sceaux M. Dufaure, qui serait chargé de la présidence et de l'organisation du conseil d'Etat. M. Savary, dans cette combinaison, serait sous-secrétaire au département de la justice, en remplacement du secrétaire-général Durier, sur le compte duquel nos lecteurs sont déjà édifiés. M. Durier s'en irait à Toulouse en qualité de procureur général. C'est à M. Durier que la cour de Paris doit un assortiment de conseillers de la trempe de M. Manau, naguère procureur général à Toulouse et ami de Duportal, le proconsul écarlate de la Haute-Garonne.

Qui se ressemble s'assemble.

M. Rivet, l'auteur de la proposition que l'on sait, serait nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Lambrecht, décidément fatigué de la nomination de M. de Calmon. M. Lambrecht aurait aux travaux publics la succession de M. de Larcy. On désigne comme sous-secrétaire à l'intérieur, M. Bérenger, député du centre gauche.

Au ministère de l'instruction publique, M. Victor Lefranc, à la place de M. Jules Simon. Celui-ci, en perdant son portefeuille, recevrait, à titre de compensation, l'assurance de n'être pas poursuivi comme membre de l'Internationale.

Le nouveau ministre du commerce serait M. Feray. On avait d'abord parlé de M. Ricard, l'ancien commissaire général du dictateur Gambetta; mais on a réfléchi que M. Ricard n'entendait rien au commerce, et il est question de faire de lui un procureur général à Paris en remplacement de M. Leblond. M. Louraud, membre de la commission du budget, serait adjoint à M. Feray comme sous-secrétaire d'Etat au commerce.

Ces remaniements ministériels auraient pour conséquences immédiates de nombreuses mutations dans le personnel des préfectures et des parquets.

Les sous-préfectures seraient radicalement et sans retard supprimées, ainsi que les tribunaux d'arrondissements. Moyennant ces exécutions et quelques autres du même genre, on arriverait à peu près à la moitié des économies promises par M. Thiers dans son discours du 20 juin.

Tels sont les bruits. Nous ne les garantissons pas. Nous nous bornons à les rapporter fidèlement.

Comme à la Commission du budget, un conflit s'est élevé entre le chef du gouvernement et la commission militaire.

M. Thiers persiste dans son idée de maintenir le remplacement, de ne pas dissoudre entièrement les gardes nationales de France, et surtout de ne pas établir actuellement le service obligatoire pour tous les citoyens français.

Sur ces trois points, au contraire, la commission est unanime; elle maintient avec énergie l'abolition du remplacement et le principe du service obligatoire, qui entraîne forcément la dissolution générale de la garde nationale.

On ne sait encore comment ce conflit, si regrettable à tous égards, sera apaisé, le gouvernement et la commission ne paraissant pas disposés à faire des concessions.

La commission chargée délaborer une loi répressive de l'ivresse publique a terminé ses travaux.

L'un des articles de ce projet est ainsi conçu :

« Tout individu convaincu d'ivresse publique et scandaleuse sera passible d'un emprisonnement de 24 heures à 6 jours, et d'une amende de 10 à 50 fr.

» En cas de récidive, l'emprisonnement pourra être porté de 15 jours à 2 mois, et l'amende de 25 à 200 fr., sans préjudice de l'interdiction de l'exercice des droits civiques, s'il est prouvé que l'ivrognerie est un vice habituel chez l'inculpé.

» Cette interdiction ne pourra toutefois être prononcée qu'à la requête du ministère public, sur la proposition du maire, et seulement pour une année à partir du prononcé du jugement. »

On écrit de Rome, le 10 août :

La pensée des fidèles romains, ayant à leur tête le sénateur de Rome, d'offrir à Pie le Grand un

trône d'or, pensée accueillie dans toute l'Italie avec enthousiasme, a été agréée par le Pape comme expression d'un sentiment d'ardeur filiale, mais il ne veut point qu'on la réalise.

Dans une lettre à M. le marquis François Cavalletti, Sa Sainteté exprime sa gratitude, repousse l'appellation de Grand, qui fut donnée aux trois papes saint Léon, saint Grégoire et saint Nicolas, et demande que les fidèles appliquent à une œuvre de sainte charité les sommes qu'ils pouvaient destiner à ce trône d'or; l'œuvre qu'il leur indique est le rachat des clercs et des prêtres tombés sous la loi brutale de la conscription italienne.

Pie IX, qui jouit de la meilleure santé et se montre plus fort à mesure que ses ennemis déploient plus de haine, reçoit chaque jour de nouvelles députations, et c'est en répondant à l'une d'elles qu'il a manifesté les intentions que je viens d'indiquer.

Le vent a tourné, dit-on, du côté de Berlin, où on commence déjà à avoir peur des esprits qu'on a évoqués. M. de Bismarck, dit-on encore, voit du pétrole au bout de l'agitation libérale qu'il a suscitée. On avait espéré qu'en montrant les dents, la Doellingerie serait d'importantes acquisitions, que la presse catholique se laisserait bâillonner par la peur. On s'était bercé d'illusions.

On mande de Bucharest, au *Wenderer* :

« On a découvert une conspiration, qui a ses ramifications parmi les troupes et les bourgeois, contre le prince Charles et tous les Allemands.

» Sans une intervention étrangère, une catastrophe pourrait éclater.

» On prétend que le prince abdiquerait le 20 courant. »

Les avis d'Algérie annoncent que les incendies des forêts du littoral et de l'Algérie continuent.

5,000 hommes sont partis d'Alger pour Bone afin de châtier les tribus incendiaires. Le calme est rétabli dans les provinces d'Alger. Les impôts continuent à rentrer; ils atteignent bientôt 3 millions.

LA TRIBUNE OU L'ÉPÉE.

M. le ministre de la guerre a fait à la Chambre, une déclaration dont nous prenons acte avec une satisfaction bien légitime. Nos lecteurs n'ont pas oublié que, dans mainte occasion, le *Paris Journal* a soutenu qu'il était profondément regrettable de voir sur les bancs des députés un aussi grand nombre de généraux, jeunes encore, pleins d'expérience pourtant et pleins de force. Nous avons dit et répété, — hier encore nous y revenions, — que nous déplorions de voir tant de bons et braves soldats, piqués de la tare politique, au moment même où le pays avait un plus grand besoin de leurs lumières et de leur activité.

Le général de Cissey partage cette opinion. Aussi a-t-il déclaré hier à la tribune de l'Assemblée que la prochaine loi électorale qui serait soumise à l'approbation de la Chambre, contiendrait un article spécial, interdisant toute fonction élective aux officiers en activité de service.

Sans doute il n'est pas inutile, il est même indispensable que toutes les classes de la société,

toutes les professions, ou, pour mieux dire, toutes les spécialités aient leurs représentants à la Chambre; et aujourd'hui plus que jamais, puisqu'il s'agit de remettre en question tout notre système militaire, il est essentiel que les députés comptent parmi eux des militaires. Mais, comme l'a fort bien exprimé le ministre de la guerre, les cadres de réserve de l'armée et de la marine fourniront toujours assez d'hommes compétents pour qu'il ne soit pas besoin de priver les cadres d'activité de leurs plus précieux éléments.

C'est ainsi, par exemple, que le général de Cissey, ayant désigné le général Faidherbe pour aller prendre le commandement des troupes d'Afrique contre l'insurrection, s'est heurté contre un refus du général Faidherbe, basé sur ce que les luttes politiques dans lesquelles il se trouve engagé ne lui permettent pas de quitter son poste de député, sous peine de passer pour être en disgrâce auprès du gouvernement.

Le général Faidherbe, en raison de sa longue expérience de l'Afrique, est, paraît-il, mieux qu'aucun autre général en état de vaincre les rebelles; mais il préfère la tribune à l'épée, les succès politiques aux succès militaires, et voilà le pays privé d'un de ses généraux, parce qu'il plaît à celui-ci de discuter au lieu d'aller se battre.

On voit où menaçait de nous mener un pareil état de choses. Aussi croyons-nous que le pays accueillera avec autant de plaisir qu'en a témoigné l'Assemblée, la déclaration du ministre de la guerre.

La branche italienne de l'Internationale vient de constituer une section-mère à Rome.

Une entrevue doit avoir lieu à la fin de ce mois dans cette ville, entre les principaux chefs anglais, français, belges et italiens de ladite société, à l'effet d'arrêter un plan d'ensemble uniforme pour une action prochaine (?).

Le conseil allemand a refusé de s'associer à cette démarche, désirant pour le moment réserver sa liberté.

D'autre part, l'*Imparcial*, de Madrid, journal connu en Espagne pour puiser ses inspirations et ses renseignements au ministère des affaires étrangères, publie la nouvelle suivante que traduit le *Soir* :

« Des renseignements particuliers, ayant toute l'authenticité désirable, nous annoncent, par le courrier d'hier, que le Comité fédéral de l'Internationale a tenu une réunion à Londres.

» M. Félix Pyat, Bergeret et d'autres membres de la Commune réfugiés dans cette capitale, ont pris part à la discussion, où les décisions les plus actives ont été adoptées.

» On a décidé de ne reculer devant aucun obstacle pour faire triompher les principes de l'Internationale.

» Considérant que les plus grands de ces obstacles sont M. Thiers et les rois de Belgique, d'Italie, d'Espagne et de Portugal, on a décidé *ipso facto* de les assassiner.

» On a pris aussi la résolution de mettre le feu à toutes les fabriques, ateliers et établissements qui servent de centre à l'industrie et de brûler les dépôts de produits agricoles, pour forcer de la

sorte les travailleurs affamés et sans ouvrage à prendre part à la guerre sociale.

» Le gouvernement anglais, quoique ayant connaissance de ces projets, a cru devoir mépriser les élucubrations de ces démagogues en délire. »

Le *Messageur de Toulouse* signale les menées de l'Internationale dans cette région. Si nous en croyons notre confrère, Amoureux et quatre chefs de la Commune se sont réfugiés dans la vallée d'Andorre. Découverts et signalés au viguier, M. le vicomte de Foix, ils ont pu cependant prendre la fuite.

Paul Lafargue, gendre de Karl Marx le prussien, le grand chef, était à Luchon ces jours derniers; il ne paraissait pas y être allé pour soigner sa santé, mais bien pour se concerter avec certains individus suspects. Des perquisitions ont été faites chez Lafargue; mais il était passé en Espagne.

On a cependant arrêté à Fos les deux demoiselles Marx; elles ont été ramenées à Luchon, où elles sont gardées à vue.

M^{me} Lafargue avait amené avec elle la femme de Serrailier, un des membres de la Commune.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho saumurois.

Paris, 14 août 1871.

Nous livrons à l'appréciation de vos lecteurs l'article suivant, traduit de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« Il s'est formé en France une ligue de la Délivrance, dans le but de détacher l'Alsace et la Lorraine de l'Allemagne. Les journaux ont annoncé la constitution de cette ligue, son but et ses prochaines réunions, et nous sommes étonnés de la tolérance du gouvernement français qui n'a rien fait pour empêcher cette publication. La formation de cette ligue est en contradiction avec le droit des peuples. Du jour de la ratification du traité de paix, tous les points en doivent être strictement observés; si cela n'est pas, si l'une des parties agit contrairement à l'un de ces points, son acte constitue une rupture ouverte de la paix. Or, par le traité de paix de Francfort, la France a fait la cession de l'Alsace et de la Lorraine. Si la France tolère aujourd'hui sur son territoire des associations qui annoncent ouvertement leur intention de violer le traité, et si le gouvernement français ne met pas loyalement un terme à ces agissements, il est censé violer le traité et lui seul est responsable des conséquences. Du moment qu'on tolère dans un pays une démonstration hostile pour provoquer une révolte dans un autre pays, on viole le droit des peuples; tout gouvernement est tenu de s'opposer à de semblables manifestations. Il est vrai que le traité de paix a reconnu aux Alsaciens et aux Lorrains, jusqu'en 1872, le droit de se faire Français; mais quelques Alsaciens et Lorrains induisent de là que, jusqu'alors, ils doivent être considérés comme citoyens français. Cette induction est erronée.

» Par la conclusion du traité de paix, les Alsaciens et les Lorrains sont devenus Allemands. Toutefois, l'Allemagne a fait cette concession à ceux qui ne désirent pas rester Allemands et devenir sujets français. En attendant, le gouvernement allemand est tenu de protéger en tous lieux et par tous les moyens possibles les droits des Alsaciens et des Lorrains, jusqu'à ce qu'ils déclarent vouloir sortir de l'Etat allemand; mais, en revanche, ils doivent s'abstenir de tout acte qui pourrait porter quelque préjudice à l'empereur ou à son empire. Il va de soi que le seul fait de faire partie de cette ligue de la Délivrance entraîne la répression, et que le gouvernement traitera ses membres comme coupables de haute trahison, s'ils n'ont pas fait la déclaration préalable de vouloir devenir sujets français. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* conclut en engageant de nouveau le gouvernement français à s'opposer à la formation de cette ligue.

Ce journal est, comme on sait, l'un des organes officieux les plus accrédités du chancelier prussien. Il faut lire cet article dans le sens d'une note presque comminatoire. C'est bien à tort qu'il se donne tant de peine. Personne ne se laissera prendre à ce qu'il plaît à M. de Bismarck d'appeler le droit des peuples, et qui n'est au fond aussi

bien qu'en apparence que le droit de la force. Il peut bien entrer dans la pensée du chancelier d'intimider les Alsaciens et les Lorrains, d'intimider même le gouvernement; mais cela se fait officieusement et non point officiellement. La paix ne peut être violée que par un acte matériel de guerre, et la ligue de Délivrance ne peut être considérée comme un acte de ce genre-là.

On lit dans une correspondance d'Alsace :

L'aversion pour l'étranger est telle que, non-seulement les Prussiens, mais que nous-mêmes en sommes étonnés; nous ne nous croyions pas capables d'une haine aussi profonde, aussi générale, et surtout si durable; il est vrai qu'elle est bien méritée. Nous n'avons pas besoin d'émissaires français pour nous exciter, comme croient les Prussiens; il nous suffit de nous rappeler comment ils nous traitent. Aussi la position des Prussiens n'est pas tenable en Alsace. Figurez-vous un homme à qui personne ne parle, personne ne répond, que personne ne regarde, que tout le monde évite comme une peste, et vous aurez l'idée du milieu où les employés de la Prusse se trouvent au milieu de nous. Il n'est pas étonnant que tous demandent à retourner en Allemagne, et que certains postes aient leur troisième, d'autres leur quatrième titulaire depuis trois ou quatre mois. Jamais nous n'aurons raison de ce peuple, disent-ils; et si Bismarck savait tout, il abandonnerait l'Alsace à l'instant. — Après notre confiance en Dieu, et notre espérance dans la France, cette attitude de l'Alsace est notre plus grande consolation. La France a lieu d'en être fière. Il est bien probable que le Hanovre, la Hesse, ou tout autre province arrachée à la Prusse, n'offrirait pas un pareil spectacle.

Je viens de dire que notre haine pour la Prusse est plus que justifiée par sa conduite envers nous. Après nous avoir jetés dans les convulsions de l'agonie en nous arrachant à la France, elle nous a envoyé un tas de gribouilleurs qui nous insultent chaque jour dans une demi-douzaine de journaux. Les feuilles protestantes et les organes de la franc-maçonnerie se sont empressés de faire chorus avec les journaux officiels et officieux. Et pendant que nous sommes sans cesse attaqués dans ce que nous avons de plus cher, nos convictions religieuses et patriotiques, nous n'avons pas une feuille pour confondre la calomnie. Le *Volkshote* était la seule feuille tout allemande, eh bien! les Prussiens l'ont d'abord suspendue et puis définitivement supprimée.

L'Alsace a fait à sa manière l'anniversaire du six août. Ce jour a été et sera à jamais un jour de deuil public et de ferventes prières. A Strasbourg, les dames étaient toutes en deuil; les hommes portaient à la boutonnière une immortelle enchâssée dans une rosace aux couleurs françaises. Une lonfile de voitures tendues de noir s'est rendue à la cathédrale; les conducteurs portaient des crêpes à leurs chapeaux.

On prépare une manifestation du même genre, mais beaucoup plus grande, pour l'anniversaire de l'entrée de l'ennemi dans la ville.

Il y a peut-être en France des personnes qui redoutent le jour où nos jeunes gens seraient enrôlés dans les armées allemandes: qu'elles se rassurent. Le jour où la Prusse commettrait la maladresse de tenter des enrôlements, les départs pour la France, déjà si considérables, ces départs prendraient une proportion comme il ne s'en est peut-être pas vu. Porter le casque à paratonnerre, et combattre contre la France! Cette perspective a quelque chose de si révoltant, qu'on se résoudra plutôt à tout et à errer dans le monde entier s'il le faut. Nous voulons tous combattre; on sait dans quels rangs et contre qui.

Un épicier de Dijon, nommé Arbinet, a été arrêté, jugé sommairement et fusillé comme espion au mois de janvier, sur l'ordre du général Cremer, qui n'était, dans cette circonstance, que l'exécuteur des volontés de M. Gambetta, ou plutôt de son stratège, M. l'ingénieur de Serres. La veuve d'Arbinet a adressé à l'Assemblée une pétition dont voici la conclusion :

« L'exposante est persuadée que la mort de son mari est un assassinat. Elle est mère de quatre enfants en bas âge, gardienne de leur honneur, et, à ce titre, elle demande qu'une

instruction soit faite pour établir la culpabilité ou l'innocence de son mari... Elle se décide à porter son recours devant l'Assemblée nationale, dont la protection est la meilleure sauvegarde de l'honneur des citoyens. »

En même temps, M^{me} Arbinet, profitant de l'abrogation de l'art. 75, vient d'intenter une action à M. Gambetta et à ses deux agents.

Ainsi que nous l'avions annoncé, le désarmement de la légion de l'Ouest a eu lieu samedi à Rennes; et dimanche, la légion tout entière, chefs et soldats, assistait sans armes à une messe célébrée dans la chapelle du séminaire.

Après la messe, sur l'ordre du général, la légion a formé le carré dans la cour du séminaire, et le général de Charette, entouré de tous les officiers de la légion, a prononcé d'une voix forte et émue l'ordre du jour suivant :

ORDRE DE LA LÉGION
du 13 août 1871.

« Le général porte à la connaissance de la légion l'ordre du jour suivant de M. le ministre de la guerre, général de Cissey :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

» Au moment où la France a été envahie et accablée sous le poids des malheurs, vous n'avez pas hésité à venir lui offrir vos bras, votre cœur et le meilleur de votre sang. Partout où votre noble légion a combattu, principalement à Cercottes, à Brou, à Coulmiers, à Patay et au Mans, elle s'est distinguée au premier rang par son élan devant l'ennemi, son dévouement, sa bonne discipline et son excellent esprit. Vous avez un noble courage qui vous fait le plus grand honneur, aussi bien qu'au vaillant général de Charette, votre commandant et votre guide. L'armée vous en remercie par ma voix. La légion des volontaires de l'Ouest va être licenciée; mais avant de nous séparer de vous, je suis sûr que la France pourra toujours compter sur votre dévouement contre les ennemis du dehors et du dedans.

» Signé : GÉNÉRAL DE CISSEY. »

« Après un témoignage aussi flatteur venant de si haut, je n'ajouterai pas une parole, je craindrais d'en affaiblir la portée; mais ce que le ministre n'a pas cru devoir dire, c'est qu'il nous avait offert la plus belle récompense nationale que nous puissions ambitionner en nous proposant à nous, corps de volontaires, d'entrer dans l'armée régulière. Il a fallu des motifs bien graves pour nous faire refuser l'honneur qui nous était fait; mais, venus comme zouaves pontificaux, nous ne nous croyons pas le droit d'aliéner notre liberté, ni d'introduire dans l'armée un uniforme qui n'était pas à nous seuls; j'ai donc demandé le licenciement.

» Vous allez rentrer dans vos foyers, mais votre tâche n'est pas finie. Vous avez combattu côte à côte, sur plusieurs champs de bataille. Rappelez-vous que le sang versé est un lien plus fort que tous les serments; et si la France fait encore un appel au dévouement de ses enfants, vous serez tous là au premier signal. Le ministre y compte, et moi j'en suis sûr!

» Au revoir, mes chers camarades! C'est le cœur profondément navré que je me sépare de vous; ce n'est pas impunément que l'on brise une existence de onze années où tout a été mis en commun, joies, douleurs et sacrifices. Ne nous laissons pas cependant abattre. Il nous reste deux grandes choses : la foi dans notre cause, qui est celle de l'Eglise et de la France, et l'espoir du triomphe. Restons dignes de notre cause, et Dieu nous donnera le triomphe!

» Signé : GÉNÉRAL DE CHARETTE. »

Après cette lecture, le général a ajouté quelques paroles de remerciement et d'affection. Ceux qui connaissent le cœur du général de Charette, regretteront de ne pas avoir entendu ces dernières paroles. Les zouaves y ont répondu par les cris de Vive Pie IX! Beaucoup de ces braves pleuraient.

Aujourd'hui, la plupart d'entre eux auront quitté Rennes. Ils trouveront dans toute la France les témoignages du respect et de l'admiration des vrais et seuls patriotes.

RAPPORT

SUR LES OPÉRATIONS DE L'ARMÉE DE VERSAILLES, DEPUIS LE 11 AVRIL, ÉPOQUE DE SA FORMATION, JUSQU'AU MOMENT DE LA PACIFICATION DE PARIS, LE 28 MAI.

(Suite.)

1^{er} mai. — Dans la matinée du 1^{er} mai, la sommation de rendre le fort est renouvelée; mais, pendant la nuit, les insurgés avaient reçu du renfort avec le prétendu général Eudes, qui avait pris le commandement du fort, et qui refuse toute proposition de se rendre.

Les travaux du siège et le tir des batteries, un moment suspendus, sont immédiatement repris.

Afin d'aborder le fort par la droite et par la gauche, les troupes de la 1^{re} division de l'armée de réserve (général Faron) exécutent deux attaques vigoureuses, l'une sur la gare de Clamart, et l'autre sur le château d'Issy. Ces deux mouvements, opérés avec beaucoup d'entrain par le 22 bataillon de chasseurs, le 35^e et le 42^e de ligne, réussissent complètement sans grandes pertes, relativement à celles des insurgés.

Les positions conquises donnent la possibilité d'inquiéter l'entrée du fort; le château est immédiatement relié avec les travaux en arrière; toutefois, le feu convergent des forts d'Issy et de Vanves, et des maisons en avant, empêche l'occupation définitive de la gare.

3 mai. — Dans la même nuit, un coup de main hardi était exécuté à l'extrême-droite par 1,200 hommes de la 3^e division (général Lacretelle), qui se portaient sur les ouvrages en avant de Villejuif, tuaient 250 insurgés dans la redoute du Moulin-Saquet, et ramenaient 300 prisonniers et 8 pièces de canon.

Cependant ces attaques de jour et de nuit, et les travaux des tranchées, fatiguent les troupes commandées par le général de Cissey; afin de les soulager, le 5^e corps (général Clinchant), qui s'organisait au camp de Satory, reçoit l'ordre de prendre part aux travaux de siège; il s'établit à la droite et en arrière du 2^e corps.

5 mai. — Le 5, une opération de nuit menée avec vigueur par deux compagnies du 17^e bataillon de chasseurs, 240 marins et le 2^e régiment provisoire permet d'occuper la gare de Clamart, le passage voûté du chemin de fer, ainsi qu'un redan qui forme le point central des communications entre les forts d'Issy et de Vanves.

Les jours suivants sont employés à consolider les positions conquises, approfondir les tranchées, et à cheminer vers l'église d'Issy à travers les rues du village.

A ce moment, les batteries destinées à protéger les attaques de droite étaient celles de Bellevue, de Meudon, du Chalet de Fleury, des Moulineaux, du phare du château d'Issy, du Moulin de Pierre, du plateau de Châtillon et de Bagnaux. Ces batteries, armées de 70 pièces de canon, écrasent de leurs projectiles les forts d'Issy et de Vanves et communique le feu à leurs bâtiments.

8 mai. — Pendant la nuit du 8 mai, l'église d'Issy, ainsi que l'extrémité du parc des aliénés sont occupés de manière à fermer les abords du fort. Une reconnaissance est en même temps poussée dans les fossés du fort de Vanves, et la tête de ses communications souterraines est occupée.

9 mai. — Dans la matinée du 9, l'investissement du fort d'Issy est complet; le fort est muet. Une reconnaissance, faite par une compagnie du 38^e de marche, s'avance jusque sur le glacis et, ne rencontrant aucun défenseur, pénètre dans l'intérieur. Le fort se trouvait évacué; il est immédiatement occupé.

Pendant qu'à la droite une suite de coups de main avaient amené l'investissement et la reddition du fort d'Issy, au centre, une grande batterie de 70 pièces de marine destinée à contre-battre l'artillerie de la place au Point-du-Jour, à rendre intenable les portes de Saint-Cloud et de Passy, et à enfler les premiers bastions de la rive gauche, avait été construites sur les hauteurs de Montretout, et avait ouvert son feu sur le Point-du-Jour, dès le 8 mai.

Le 4^e corps (général Douay) avait pris son bivouac le 5 mai, à Villeneuve-l'Étang, et se préparait à pousser ses attaques sur le Point-du-Jour; la di-

vision Vergé de l'armée de réserve (général Vinoy), placée sous les ordres du général Douay, pour concourir aux travaux de siège, occupait Sèvres et Saint-Cloud.

Dans la nuit du 8 au 9, huit bataillons des divisions Berthaut (corps Douay) et Vergé (corps Vinoy) franchissent la Seine, et entament une parallèle de 1,500 mètres de longueur, depuis la Seine au pont de Billancourt jusqu'au quartier des Princes, en avant du village de Boulogne.

Les attaques de droite et de gauche marchent alors parallèlement. L'attaque de droite est dirigée contre le fort de Vanves, vers lequel on chemine, pour investir le fort par la gorge. L'attaque de gauche s'avance dans le bois de Boulogne, et embrasse bientôt toute la partie d'enceinte comprise entre la Seine et la porte de la Muette.

Sur la droite, une habile opération est exécutée dans la nuit du 9 au 10 mai contre les barricades situées en avant du Bourg-la-Reine, par cinq compagnies du 114^e de ligne, sous la direction du général Osmont.

Les deux colonnes chargées de faire ce coup de main, parties de Bourg-la-Reine et de Bagneux, s'avancent vers Cachan, de manière à prendre les barricades à l'envers; aussitôt qu'elles ont fait leur jonction, elles escaladent les tranchées et se précipitent sur les barricades qui sont successivement enlevées avec un élan remarquable; nos pertes sont minimes, celles des insurgés sont d'une cinquantaine de morts et de 41 prisonniers.

En même temps, le 35^e de ligne (division Faron) occupait le village de Vanves, et les gardes de tranchées s'emparaient de l'embranchement du chemin de Vanves au fort avec la route stratégique: une place d'armes est établie aussitôt en ce point.

Dans la même nuit, un pont est jeté sur la Seine à l'île Saint-Germain (Billancourt), pour permettre la construction d'une batterie destinée à contre-battre les canonnières des insurgés embossées sous le pont-viaduc du Point-du-Jour.

12 mai. — Dans la journée du 12, les avant-postes du 2^e corps continuent à gagner du terrain en avant.

A midi, les troupes du général Osmont occupent les maisons situées au point où la route stratégique rencontre la route de Châtillon à Montrouge, et empêchent ainsi toute communication entre les forts de Vanves et de Montrouge.

Quelques heures plus tard, un bataillon du 46^e de marche (brigade Bocher) enlève à la baïonnette une forte barricade dans le village d'Issy ainsi que le couvent des Oiseaux et le séminaire.

Cette attaque, brillamment exécutée, avait jeté un tel effroi parmi les insurgés, qu'ils abandonnent successivement dans la soirée toutes les parties du village qu'ils occupaient encore, et dans la nuit nos troupes s'établissent dans l'hospice des Petits-Ménages et le lycée Louis-le-Grand.

Les travailleurs de tranchée ouvrent aussitôt une parallèle entre l'hospice et la Seine, ainsi qu'une tranchée pour envelopper la gorge du fort de Vanves.

La batterie établie dans l'île Saint-Germain est démasquée, et force, en deux heures, les canonnières à remonter la Seine.

Les reconnaissances faites le 12 et 13 mai sur le fort de Vanves avaient permis de constater qu'il était encore occupé.

13 mai. — Dans la nuit du 13, le général Noël, renseigné par quelques insurgés, donne l'ordre de tenter l'entrée du fort.

Tandis que le génie fait ses préparatifs, le capitaine commandant la compagnie auxiliaire du 71^e de marche, devant les ordres, entre dans le fort qu'il trouve inoccupé. On en prend immédiatement possession, et toutes les précautions sont prises aussitôt pour empêcher les explosions préparées.

Tandis qu'à la suite de combats journaliers, les troupes de l'attaque de droite portaient leurs cheminements à quelques centaines de mètres de la place et se rendaient maîtres du fort de Vanves, celles du corps Douai, à la gauche,

prolongeaient leurs tranchées jusque derrière la butte Montmartre.

Le 5^e corps (général Clinchant) franchissait la Seine, le 13 mai, s'établissait à Longchamp, et ouvrait une parallèle en arrière des lacs du bois de Boulogne jusqu'à la hauteur de la porte de la Muette.

Dans la nuit du 13, des places d'armes étaient construites à 200 mètres de la contrescarpe des bastions, des batteries établies aux extrémités des lacs, et des embuscades dans leurs îles.

Pendant tout ce temps, le 1^{er} corps reste sur la défensive à Neuilly et Asnières, où la canonnade et la fusillade sont journalières et continues.

A l'extrême-droite, la cavalerie, qui occupe toujours par ses avant-postes, Fresnes, Rungis et la Belle-Epine, fouille les villages, tire avec les insurgés, et fait une série de démonstrations qui facilitent les opérations et les coups de main des troupes qui attaquent les forts d'Issy et de Vanves.

Après la prise du fort de Vanves, les travaux de siège sont poursuivis avec la plus grande activité.

Les attaques de droite, s'appuyant aux deux forts conquis, cheminent entre le petit Vanves et la Seine, menaçant les portes de Sèvres et d'Issy. (A continuer.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Le gouvernement suisse se préparerait-il à mettre Razoua en liberté? On pourrait le croire, si la *Suisse radicale* dit vrai dans ce passage :

« Nous apprenons que le Conseil fédéral aurait adressé au gouvernement français une recharge au sujet des titres de culpabilité civile à fournir par ce dernier pour justifier la demande d'extradition formulée contre Razoua.

Si, à un terme fixé et rapproché, ces titres n'étaient pas fournis, le détenu serait définitivement relâché. »

D'après un bruit qui court, et que nous croyons devoir mentionner, M. Léon Say serait sur le point de quitter la préfecture de la Seine.

On désigne pour son successeur M. Alphand.

On assure que la démission de M. le comte Horace de Choiseul, notre ambassadeur à Florence, a été acceptée par le chef du pouvoir exécutif.

Il est question de M. de Goulard pour remplir le poste laissé vacant par la retraite de M. de Choiseul.

Mgr Guibert, archevêque de Paris, a prêté serment samedi à midi, entre les mains du président du conseil.

Ce serment est ainsi conçu :

« Je jure et promets à Dieu, sur les saints Evangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au-dedans, soit au-dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose contre l'Etat, je le ferai savoir à mon gouvernement. »

On lit dans la *Daily-Telegraph* :

« Le représentant d'une compagnie américaine vient d'offrir au gouvernement français de transporter comme colons, dans la Basse-Californie, tous les prisonniers impliqués dans l'affaire de la Commune.

M. Thiers l'a informé que, sur la recommandation de M. Barthélemy Saint-Hilaire, la proposition de la compagnie sera soumise prochainement à l'Assemblée nationale. »

Le *Soir* assure que les communaux Malon, Brunereau (le fameux fourreur si lié avec Félix Pyat), Bellivier, Osty, Clémence, Chardon, et Mme André Leo sont réfugiés à Londres.

A l'occasion du 15 août, une réunion bonapartiste a du avoir lieu à Chislehurst. On y a célébré la fête de la Saint-Napoléon par une messe le matin et un banquet le soir. Quelques invités étaient attendus de France.

— Le 2 septembre prochain, anniversaire du désastre de Sedan, sera pour nos provinces de l'Est et en particulier pour les Ardennes, l'occasion d'un deuil solennel.

A Sedan, Charleville, Mézières, entre autres, malgré la présence des Prussiens, le programme est tout tracé :

Service funèbre à l'église dans la matinée;

Décoration de toutes les maisons avec des tentures noires;

Fermeture de tous les magasins et suspension totale de la vie publique;

Enfin, abstention de se montrer dans les rues sous n'importe quel prétexte, excepté pour le cas de maladie nécessitant la recherche d'un médecin.

M. le général Faidherbe, accompagné de son fils aîné, est de retour à Versailles.

Le poste des gardiens de la paix, situé rue de la Gaîté, à Montparnasse, a reçu, dans la journée de mercredi, une balle explosive qui, ricochant sur le mur extérieur, a grièvement blessé un passant, vieillard de 70 ans.

Une perquisition, opérée immédiatement dans les environs, n'a abouti à aucun résultat.

Il y a du bruit dans Landernau — nous voulons dire à la bibliothèque nationale.

M. Jules Simon vient de supprimer les fonctions de conservateurs adjoints. Il est vrai que ces conservateurs se bornaient pour la plupart à venir toucher leurs appointements, ayant leur temps pris par d'autres occupations.

Il est évident que des conservateurs-adjoints si occupés peuvent être supprimés sans grand inconvénient.

Un festival franco-suisse vient d'avoir lieu à Mâcon, en mémoire de la généreuse conduite de la République helvétique envers les infortunés soldats de l'armée de Bourbaki. Cette fête avait attiré, de tous les points des environs, une foule d'étrangers, qu'on n'évalue pas à moins de 50 mille.

On y remarquait aussi un certain nombre d'Anglais de distinction, dont les témoignages de sympathie pour la France se sont traduits — à l'anglaise — par force rasades offertes aux soldats de la garnison et aux francs-tireurs helvétiques.

On rapporte qu'à Saint-Denis et à Nogent, il y a eu quelques réunions de sectionnaires français avec des soldats et sous-officiers prussiens. Les Français ont naturellement sacrifié M. Thiers aux Allemands, qui ont offert en échange la peau de Bismarck aux Français, et on s'est entretenu de la fraternité ouvrière universelle.

On s'est séparé en jurant de renouveler ces petites fêtes.

Parbleu!

Décidément M. de Bismarck aura raison de faire rentrer ses troupes au plus vite, ou la fameuse discipline prussienne finirait par être un vain mot.

La Chambre des communes d'Angleterre vient de rejeter à une majorité de 5 voix seulement (82 contre 77) un projet de loi relatif à l'adoption du système métrique.

C'est un progrès, si l'on se souvient de l'impopularité à laquelle s'exposaient ceux qui, il y a quelques années, osaient défendre notre système de poids et mesures en Angleterre.

Victor-Emmanuel vient d'échapper à un grand danger.

Chassant dans les bois de Valsavaranche (vallée d'Aoste), le roi galant-homme a été assailli par deux énormes sangliers, dont l'un a éventré sa monture.

Les piqueurs de la suite sont heureusement accourus à temps pour délivrer Sa Majesté, qui en a été quitte pour une blessure légère à la cuisse.

Une découverte qui arrive à propos :

Le docteur Lisle, de Marseille, vient de soumettre à l'appréciation du corps médical un rapport d'après lequel il aurait découvert un remède infaillible contre l'infection cholérique.

Ce remède qui consiste en une solution de sulfate de cuivre additionnée de laudanum de Sydenham, ne lui a jamais failli pendant l'épidémie de 1865, où sur plusieurs centaines de malades qu'il a traités par ce moyen, pas un n'a succombé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Assemblée a repoussé une proposition de M. Godin, ainsi conçue :

« Le droit de chasse sera augmenté proportionnellement au montant des quatre contributions directes du postulant, sur la base de 5 francs par chaque 100 francs de contributions payés par le demandeur. »

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre, ainsi que MM. Bigot et Merveilleux du Vigneaux.

Le 13 de ce mois, le nommé F. N., cultivateur à Turquant, s'est noyé dans la Loire, qu'il avait entrepris de traverser. Son corps n'a pu être retrouvé que le lendemain matin, sur le territoire de la commune de Parnay. Atteint d'épilepsie depuis l'âge de huit ans, et des attaques très-violentes étant devenues fréquentes, il est probable qu'une de ces crises l'aura surpris au milieu de l'eau et aura causé sa mort.

Hier matin, un nouvel accident est arrivé à l'abreuvoir.

Le jeune G., en conduisant ses chevaux, avait entrepris de traverser la Loire, du quai de Limoges au port Sigongne. A 30 mètres du point d'arrivée, les chevaux perdirent pied tout-à-coup, se trouvant dans le plus fort du courant, et l'on vit le jeune homme disparaître.

Ce n'est qu'après une heure de recherches qu'on a retrouvé son cadavre, vis-à-vis la Blanchisserie. Malgré les soins de MM. Champeaux et Grosourdy, il a été impossible de le rappeler à la vie.

Les chevaux, entraînés par le même courant, ont été prendre terre eux-mêmes du côté de la Blanchisserie.

Il serait urgent que l'autorité assignât une limite pour l'abreuvoir des chevaux. Chaque jour, des hommes auxquels ces animaux sont confiés s'exposent à l'envi les uns des autres.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

D'après une lettre de Versailles, on croit que le projet de prorogation des pouvoirs de M. Thiers sera voté avec des modifications concertées avec la droite.

Le *Times* dit que des difficultés ont été soulevées à Berlin relativement à l'arrangement entre le général Manteuffel et M. Pouyer-Quertier touchant l'évacuation de quatre départements.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Bourse du 14 août 1871.

La première partie de la journée a été consacrée aux opérations relatives à la réponse des primes de quinzaine. Celles engagées depuis la liquidation n'avaient pas grande importance; aussi l'effet de cette opération s'est-il fait bien peu sentir sur le marché.

Le 3 0/0 débutait à 55-70 et l'emprunt à 88-65. Ces fonds ont été facilement maintenus dans les mêmes conditions jusqu'à une heure et demie, malgré les dispositions peu encourageantes du marché.

Vers deux heures, la Bourse a pris un peu d'animation. C'est alors que les arbitragistes ont recommencé la campagne du 3 0/0 et du 5 0/0. C'est-à-dire qu'on vendait du 3 0/0 et qu'on achetait du 5 0/0 nouveau. Ces transactions n'ont pas été fort importantes; mais elles ont eu pour effet de faire gagner rapidement 15 à 20 c. à l'emprunt, tout en maintenant le 3 0/0 dans les cours d'ouverture et même un peu mieux. Le preneur se rencontrait facilement, et c'est là ce qui a donné de la fermeté à la vieille rente, malgré les ventes qui ont eu lieu ensuite de l'arbitrage que nous venons d'indiquer.

Une autre circonstance a contribué également à maintenir le prix du 3 0/0. Les vendeurs se sont couverts en rachetant de la rente à prime fin courant avec 42 1/2 c. d'écart dont 25 c.

Voici quelques cours de réponses de primes :

5 0/0 italien,	59-50
Gaz,	700
Autrichiens,	870
Lombards,	382
Mobilier espagnol,	425

On a pu lever quelques primes sur le 5 0/0 italien; mais celles sur les autres valeurs indiquées ont été abandonnées, car ce sont les plus bas cours faits depuis la liquidation.

Le 5 0/0 italien est demandé en clôture à 59-65 ou 59-70. Nous comprenons à la rigueur que la spéculation a poussé de nouveau à la hausse, à cause de la réponse des primes; mais nous sommes surpris que cette opération terminée on ne se soit pas tenu là. Nous ne pouvons donc nous empêcher de constater sur ce fonds une fermeté à laquelle on ne devait pas s'attendre. Nous persistons néanmoins dans notre opinion, à savoir: que le 5 0/0 italien est beaucoup

trop cher au cours actuel ; que la hausse est due seulement aux efforts de quelques intéressés et que la réaction ne peut tarder à se produire.

Le Mobilier français est faible et offert à 172 ou 173 fr. Le Mobilier espagnol vaut 427, sans affaires.

Le Foncier était offert à 975 au début de la journée. Il reste coté à 971 ou 972. Les actions de la Société générale se traitent à 545 ou 546, sans changement sur le cours de la veille.

Les actions des chemins français ont été demandées assez activement ; elles restent à 2-50 environ au-dessus des prix de samedi.

Les Autrichiens et les Lombards finissent sans changement à 868 et 382.

Le Suez est coté 191, très-faible.

En Banque peu d'activité. Tous les habitués sont allés à la recherche d'un peu de fraîcheur. Aussi n'a-t-on rien fait aujourd'hui.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 12 août.

Texte : — Revue politique. — Courrier de la semaine. — Chronique parlementaire. — Carnet de campagne. — En forêt, par Karl Bodmer. — Gravelotte. — Concours général pour l'éreintement, l'abrutissement et l'écrasement de la race humaine, présidé par le citoyen Méphisto, président de toutes les facultés inhumaines et anti-sociales (compte-rendu par Bertall), Distribution solennelle des Prix. 1871. — Le langage de la Presse pendant la guerre (suite). — Les jeux nationaux de la Suisse. — Echecs.

Gravures : — M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères. — Une séance du Conseil municipal de la Ville de Paris, dans la salle du Trône,

au Sénat. — En forêt, par Karl Bodmer. — La Commune devant la Justice : première séance du 5^e Conseil de guerre siégeant à Versailles, dans la salle du Manège. — Concours général : Distribution solennelle des Prix, par Bertall (27 sujets). — Les Jeux nationaux de la Suisse : la lutte. — Rébus.

COMPAGNIE DE SUEZ

La Société industrielle (anonyme), 16, place Vendôme, Paris, achète à forfait les coupons des obligations de la Compagnie de Suez.

Arbitrage exceptionnel pour les valeurs sans revenus. (203)

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme, à Paris.

Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (même titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à écheoir, jusqu'à fin septembre prochain. Emprunts français et étrangers : italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. Villes, tabacs, foncier, marchés, Suez, chemins de fer romains, etc., etc.

Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate.

Le président du conseil d'administration,

J. RANDOING,

officier de la Légion d'Honneur,

ancien président du conseil général de la Somme.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du Journal des Demoiselles informe ses abonnées que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir de janvier pour finir en décembre, ne commenceront que d'avril, et qu'exceptionnellement ces abonnements ne seraient que de neuf mois.

Le prix des abonnements est naturellement réduit dans la proportion d'un quart, et les abonnements pour cette année exceptionnelle de neuf mois seront de :

Edition mensuelle.....	Départ ^e	9 »
Edition bi-mensuelle (bleue) avec gravures.....	—	13 50
Edition bi-mensuelle (verte) avec gravures et patrons.....	—	18 »
Edition hebdomadaire la plus complète, chaque trimestre.....	—	8 50

LA POUPEE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du Journal la Poupée modèle, Journal des Petites Filles, informe ses abonnées que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir du 15 novembre 1870 pour finir le 15 octobre 1871, ne commenceront que du 15 mars pour finir le 15 novembre, et qu'ainsi cette année exceptionnelle ne serait que de neuf mois. Le prix des abonnements pour cette année est réduit dans la proportion d'un quart, c'est-à-dire est fixé à 5 fr. 75 pour les départements.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN CLOS DE VIGNE, sur les Châteaux, contenant 77 ares, avec maisonnette.

UN MORCEAU DE VIGNE, au Perreau, contenant 11 ares. S'adresser audit notaire. (206)

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON, située au Petit-Puy, composée de plusieurs chambres.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (180)

A VENDRE

OU A LOUER

GRANDE MAISON

Rue Saint-Nicolas, autrefois occupée par le Comptoir d'escompte.

Jardin, écurie à quatre chevaux, remise. S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, à Saumur.

A VENDRE

UN BOIS-TAILLIS

A la Touche, commune d'Allonnes, Contenant 1 hectare environ.

S'adresser à M. LAVIGNE, régisseur de M. DESSERT. (205)

A VENDRE

BON VIN ROUGE VIBUX

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

LE PACAGE DE L'ILE D'OFFARD

à Saumur.

S'adresser à M. FORGE, négociant, quai de Limoges. (191)

A VENDRE

VIN BLANC.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un chien couchant, âgé de deux ans, taille de 75 centimètres.

S'adresser à M. DRUGEON, Jean, à Clermont, commune de Verrye.

A VENDRE

Une chienne couchante, âgée de trois ans, taille de 50 centimètres.

S'adresser à TROCHEAU, à Grollay, commune de Verrye. (208)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEHOX.

A LOUER

Présentement,

BEL APPARTEMENT

AU PREMIER,

Rue Royale, maison Raguideau.

S'adresser à M. BARBIN.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (89)

A LOUER

Présentement,

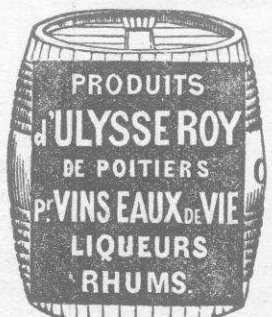
UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes. Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignol-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ^r, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).



RIELLANT, Dentiste, Quai de Limoges, 157, à Saumur.

UNE PERSONNE RECOMMANDABLE demande une place dans une maison, pour s'occuper du ménage, du linge et de tous les détails d'intérieur. Elle prendrait soin des enfants, s'il y en avait. S'adresser au bureau du journal.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRERES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

L'EUROPE

Société d'assurances mutuelles à primes fixes contre l'incendie,

Autorisée par décret du 18 juillet 1860, Rue de Rivoli, N° 132, à Paris.

La Compagnie demande pour l'arrondissement un AGENT PRINCIPAL ; il lui sera accordé de très-fortes remises et appointements. S'adresser franco à la direction générale.

COURS ET LEÇONS PARTICULIÈRES, de dessin, peinture, aquarelle, etc., par M. MERCIER, artiste peintre, élève médaillé de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Saumur, rue Cendrière, 10.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

EAU DENTIFRICE
PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR
J.V. BONN
Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice

Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues ; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux spécimens les plus renommés, si même ils ne les surpassent.

Chez Les Coiffeurs et Parfumeurs. — Paris, Province, Brasseur, Gros, DETAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

M. SIMON

CHIRURGIEN-DENTISTE,

Breveté pour 15 ans.

Vient de fixer sa résidence à Saumur, ancien Hôtel du Belvédère, au 1^{er}. Il se charge de tout ce qui concerne l'art du dentiste : Extraction sans douleur ; — Redressement et nettoyage des dents par des procédés tout nouveaux. (000)

FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité.....	2 f. 50
Qualité extra.....	3 »
— supérieure.....	3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre. Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

LA FRANCE ELEGANTE

ET

LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements : 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE	L'ÉDITION BI-MENSUELLE
PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :	PARAISSANT LE 1 ^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :
1° 12 numéros grand in-8°, format de luxe ;	1° 24 numéros grand in-8°, format de luxe ;
2° 24 gravures de modes coloriées ;	2° 36 gravures de modes coloriées ;
3° 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.	3° 12 planches de broderies et travaux ;
	4° 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections ;
	5° Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano ;
	6° Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.
Prix d'abonnement :	Prix d'abonnement :
Un an : Départements, 12 fr. ; six mois : 7 fr.	Un an : Départements, 18 fr. ; six mois : 10 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

Saumur, P. GODET, imprimeur.